



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2012

**CERTIFICAT D'APTITUDE
AU PROFESSORAT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
(CAPET)**

Concours interne et CAER

Section ÉCONOMIE ET GESTION

**Option
Comptabilité et Finance**

SOMMAIRE

STATISTIQUES GÉNÉRALES	4
------------------------------	---

I. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITE : DOSSIER RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle).....	4
---	---

1. STATISTIQUES	4
2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
3. REMARQUES DU JURY	5

- A) Remarque générales sur la forme du dossier RAEP
- B) Partie 1 du dossier
- C) Partie 2 du dossier
- D) Commentaires du jury
- E) Critères d'évaluation

II. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME DANS L'OPTION CHOISIE	11
---	----

1. STATISTIQUES	11
2. DÉFINITION DE L'ÉPREUVE (BOEN du 31/08/2000)	11
3. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE.....	Erreur ! Signet non défini.
4. OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY.....	Erreur ! Signet non défini.

Président du jury :

Monsieur Jean-Michel PAGUET, Inspecteur général de l'éducation nationale, Économie et gestion

Vice-Présidente:

Madame Isabelle VERRIÈRES, IA-IPR Économie et Gestion, Rectorat de Bordeaux

Correcteurs et interrogateurs :

Madame Sophie BECCUCCI-SERRA, lycée Gustave Eiffel, Bordeaux (33)

Madame Marie BOUCHERON, lycée Marcelin Berthelot, Pantin (93).

Madame Nora BOUGUERA, Lycée Voillaume, Aulnay (93)

Monsieur Cédric BRUNNARIUS, lycée Jacques Prévert, Taverny (95)

Madame Véronique CARRON, Lycée Raymond Naves, Toulouse (31)

Madame Maria-José CHACON SANZ, lycée Michel Ange, Villeneuve la Garenne (92)

Madame Isabelle CHEDANEAU, Lycée Aliénor d'Aquitaine, Poitiers (86)

Monsieur Marc CHONOWSKI, Lycée Suzanne Valadon, Limoges (87)

Madame Françoise DEUERLING, Lycée François Mauriac, Bordeaux (33)

Madame Françoise JAOUEN, Lycée Suzanne Valadon, Limoges (87)

Madame Nathalie LE GALLO, Lycée Vial, Nantes (44)

Monsieur Stéphane MARESSE, Lycée Emile Combes, Pons (17)

Monsieur François MARTY, Lycée André Lurçat, Maubeuge (59)

Madame Catherine MENDOUSSE, lycée Condorcet, Bordeaux (33)

Madame Brigitte MOULLET, Lycée Ampère, Lyon (69)

Madame Dominique PAGNOT, Lycée Jean Lurçat, Paris (75)

Monsieur Jérôme SIRONNEAU, lycée Paul Robert, Les Lilas (93)

Monsieur Patrick THIERRY, Lycée Vial, Nantes (44)

Madame Chantal TINE, Lycée Pierre d'Aragon, Muret (31)

Madame Amélie ZURITA, Lycée Parc Chabrières, Oullins (69)

Professeur de l'enseignement privé :

Monsieur Frédéric PETIT, Lycée Saint-Vincent de Paul, Bordeaux (33)

STATISTIQUES GÉNÉRALES

	2011		2012	
	CAPET	CAER	CAPET	CAER
Inscrits	241	113	224	66
Présents	81	32	76	37
Admissibles	7	12	15	21
Admis	3	5	5	8
Postes budgétaires	3	5	5	8
Barre d'admission	9,5	12,5	13/20	14/20

I. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ : DOSSIER RAEP

1. STATISTIQUES

Nombre de dossiers corrigés	CAPET Interne statutaire	CAER
113 soit 38,85% des inscrits	76 soit 33,9% des inscrits	37 soit 56,7% des inscrits

	N<5	5=<N<8	8=<N<10	10=<N<12	12=<N<14	14=<N<16	16=<N
TOTAL	2 1,77%	24 21,24%	38 33,63%	22 19,47%	15 13,27%	7 6,19%	5 4,42%
CAPET	2 2,63%	22 28,95%	24 31,58%	13 17,11%	8 10,53%	5 6,58%	2 2,63%
CAER	0 0,00%	2 5,41%	14 37,84%	9 24,32%	7 18,92%	2 5,41%	3 8,11%

Moyenne générale des dossiers présentés est de 10,00 (11,08 pour les candidats du CAER, 9,48 pour les candidats du CAPET interne) ;

La moyenne des dossiers des candidats admissibles est de 12,97 (12,48 pour le CAER et 13,67 pour le CAPET interne).

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE (extrait du 27 avril 2011 publication au journal officiel du 3 mai 2011)

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) remplace désormais l'épreuve écrite d'admissibilité. Ce dossier personnel de 8 pages maximum, constitué par le candidat, comporte obligatoirement deux parties ¹:

- « Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes ».

¹ Le texte ci-dessous est extrait de l'annexe 2 de l'arrêté du 27 avril 2011

- « Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter ».

Les candidats doivent **obligatoirement joindre à leur dossier de RAEP**, la page de garde et la fiche de renseignements téléchargeables sur le site du ministère dans l'espace « concours-recrutement » ainsi qu'une attestation signée par le chef d'établissement.

3. REMARQUES DU JURY

La rédaction du dossier de RAEP doit être l'occasion pour le candidat de mettre en valeur son parcours professionnel, les éléments de son expérience témoignant de son implication dans l'exercice de son métier ainsi que la pertinence de sa réflexion didactique et pédagogique.

Le contenu présenté doit conduire le jury à apprécier les compétences professionnelles du candidat en référence aux dix compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier (arrêté du 12 mai 2010 publié au bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010²).

- agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable,
- maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer,
- maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale,
- concevoir et mettre en œuvre son enseignement,
- organiser le travail de la classe,
- prendre en compte la diversité des élèves,
- évaluer les élèves,
- maîtriser les technologies de l'information et de la communication,
- travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école,
- se former et innover.

On peut considérer le RAEP comme un moyen pour les candidats de démontrer aux membres du jury, non seulement une connaissance de ces compétences, mais également une construction de ces compétences lors du parcours professionnel. Pour autant, le RAEP ne peut être construit comme une liste d'actions censées se raccrocher à telle ou telle compétence. De fait, il revient aux candidats de sélectionner des situations de travail emblématiques, caractéristiques de leur parcours leur ayant permis de mobiliser ces compétences.

² Document disponible sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale

La présentation à un concours de recrutement constitue un investissement lourd. La réussite suppose une préparation planifiée et implique le respect de la définition du dossier et la prise en compte de recommandations.

Il est conseillé aux candidats de lire et relire les textes officiels pour se remémorer l'étendue et la diversité des missions attachées au métier d'enseignant et leur donner une grille d'analyse de leur parcours professionnel. Les textes définissant l'épreuve sont utiles afin d'orienter la rédaction du dossier et se rapprocher le plus possible des attentes du jury, exprimées notamment au travers des six critères d'évaluation.

Le jury tient à préciser qu'aucune corrélation ne peut être établie entre le parcours des candidats et les résultats à l'admissibilité. Les différents statuts des candidats se retrouvent parmi les candidats admissibles.

A) REMARQUES GLOBALES SUR LE DOSSIER RAEP

La forme du dossier n'est pas évaluée en tant que telle, toutefois, le non respect des consignes pénalise le candidat.

Les meilleurs dossiers présentent les qualités de forme suivantes :

- un strict respect des consignes : nombre de pages (2 + 6), format de papier, police, interligne, marges, présence possible d'annexes (se référer au B.O.),
- une mise en page claire et aérée,
- un effort de présentation du contenu (existence d'un plan, titres explicites, textes justifiés),
- une orthographe et une syntaxe irréprochables,
- un dossier relié (pour en faciliter la manipulation) et paginé.

B) PARTIE 1 DU DOSSIER

La difficulté de cette première partie (sur 2 pages maximum) consiste à trouver l'équilibre entre une présentation des responsabilités confiées lors du parcours professionnel du candidat et une mise en valeur pertinente des principales compétences qu'il a acquises.

Le candidat ne peut s'en tenir à une liste descriptive souvent chronologique et visant à l'exhaustivité, sans relief, manquant de structure et de lisibilité, présentée comme un banal curriculum vitae. Le jury attend une structuration des différentes étapes (datées, hiérarchisées) de la formation initiale et du parcours professionnel valorisant les expériences significatives ainsi que les compétences développées au regard des qualités attendues d'un enseignant en Économie-Gestion. Les expériences d'enseignement retenues doivent être décrites précisément, en indiquant le statut professionnel, l'établissement d'exercice et les services assurés au moment de la constitution du dossier, avec l'intitulé exact de la classe et de la discipline enseignée. Selon la richesse de leur parcours, les candidats sont invités à faire des choix quant aux situations professionnelles évoquées

et éviter ainsi un inventaire qui se voudrait exhaustif, mais qui finalement serait sans relief ni analyse.

Pour cette première partie, le niveau d'analyse et la prise de recul doivent être en adéquation avec ceux attendus d'un enseignant en Économie-Gestion (option Comptabilité et Finance) dans l'exercice de son métier en lycée d'enseignement général et technologique.

Parfois, le candidat développe une partie plus personnelle en présentant ses valeurs dans l'exercice du métier d'enseignant ou de professionnel de l'éducation, ses motivations à enseigner, et peut laisser transparaître les traits saillants de sa personnalité. Le jury précise qu'un tel développement n'a de sens que s'il est adossé à la pratique afin d'éviter de rester dans le registre de l'intention et de l'idéalisation des missions.

C) PARTIE 2 DU DOSSIER

❖ Sur le fond et la structure du document

Il s'agit dans cette seconde partie de choisir et de présenter une séquence personnelle de formation correctement dimensionnée pour mettre en valeur les compétences didactiques et pédagogiques attendues. Les dossiers des candidats admissibles proposent des situations d'enseignement pertinentes car contextualisées, situées dans une progression, permettant de démontrer une maîtrise de contenus scientifiques et techniques (inscrits dans le champ de la spécialité du concours) ainsi que des qualités de réflexion didactique et pédagogique.

Que le thème présenté soit restreint (une ou plusieurs séances sur un point précis du programme), ou plus transversal, le jury attend la présentation d'une proposition pédagogique personnelle et argumentée. Elle doit également être précise, basée sur une forte réflexion didactique, cohérente avec un programme ou un référentiel précis et située dans une progression explicitée.

Le jury a regretté :

- des séquences de formation trop peu développées, où le candidat est resté dans une réflexion théorique et dans le domaine de l'intention pédagogique,
- des annexes non explicitées ou justifiées. C'est au candidat de décider s'il intègre une ou deux annexes à son dossier. S'il fait ce choix, les annexes doivent être en lien avec la situation professionnelle proposée et procurer une valeur ajoutée au jury dans sa lecture du dossier,
- des propositions issues de manuels scolaires sur lesquelles le candidat ne portait aucune analyse critique,
- des dossiers révélant des insuffisances conceptuelles majeures.

Les meilleurs dossiers :

- reposent sur de solides fondements scientifiques,
- ont mis en évidence l'articulation des étapes de travail didactique et pédagogique et démontrent l'intérêt d'une telle réflexion. Les candidats proposent ainsi une formulation

analytique et non seulement descriptive des phases de conception et de mise en œuvre de la situation choisie,

- démontrent la capacité du candidat à avoir un regard analytique sur sa pratique professionnelle, à évaluer les conséquences de ses choix sur les apprentissages et à s'interroger sur les conditions de l'efficacité de son enseignement,
- intègrent voire mettent l'accent sur une analyse réflexive, avec la présence d'annexes choisies et portées en référence pour appuyer les démonstrations présentées.

Les niveaux de réflexion et d'analyse attendus sont élevés :

- **dans le travail didactique préalable** : prise en compte des intentions pour les élèves, identification des objectifs, des pré-requis, maîtrise des concepts scientifiques et techniques, cohérence avec le programme ou le référentiel concerné, choix des documents supports et souci d'adaptation du contenu au niveau des élèves...,
- **lors de la présentation des choix pédagogiques** : argumentation, justification de la démarche pédagogique et articulation des moyens, outils (la mobilisation des TIC est indispensable), supports mobilisés,
- **à l'occasion d'une prise de recul** portant sur la séance effectuée : auto-évaluation, proposition de remédiation et d'actions correctrices.

Cette seconde partie nécessite une structure importante, qui permette :

- d'identifier clairement les étapes de la démarche didactique et pédagogique,
- de mettre en valeur la réflexion et l'analyse,
- d'articuler les 6 pages et les annexes,
- de faciliter la lecture par des liens, des renvois, des commentaires associés aux tableaux, aux annexes, aux sources et aux références utilisées.

❖ **Sur la forme du document**

La clarté, la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sont des pré-requis indispensables pour la réalisation d'un dossier de recrutement de professeurs. Le jury regrette que quelques dossiers n'intègrent pas ces différents aspects, ce qui n'est pas acceptable. Par ailleurs, les règles formelles ne sont pas toujours respectées : elles sont pourtant restrictives (2 pages pour la première partie, 6 pages pour la seconde) et doivent inviter le candidat à la concision :

- **En deçà** du nombre de pages maximum, l'exposé de la proposition pédagogique risque de ne pas être assez précis.
- **Au-delà**, c'est l'invalidation automatique du dossier.

D) COMMENTAIRES DU JURY

À partir de la sélection et l'analyse d'une action tirée de l'expérience, les candidats doivent révéler leur capacité à la justifier et la « conceptualiser » en termes de principes éducatifs en phase avec les missions du professeur.

Le CAPET économie et gestion option comptabilité finance vise à recruter des professeurs dont la vocation est d'enseigner en classes de première et terminale STG puis STMG et en classes de brevet de techniciens supérieurs. Cela exige de la part des candidats qu'ils maîtrisent les savoirs académiques et justifient les choix théoriques, didactiques et pédagogiques essentiels sur lesquels ces programmes reposent. Le jury attend donc des candidats que leur analyse témoigne d'une bonne maîtrise des différents champs disciplinaires de l'économie et gestion, de leur complémentarité, des débats qui les animent et de leurs évolutions. Les candidats doivent démontrer une parfaite compréhension des programmes, référentiels ainsi que des compétences et connaissances associées que les programmes (non seulement ceux liés à la spécialité du concours, mais également ceux d'économie, droit et management) ont pour intention de développer chez les élèves.

Cette compréhension doit être accompagnée d'une réflexion sur la didactique de ces disciplines ouvrant sur une véritable analyse de l'activité choisie pour concevoir le dossier, afin de justifier les choix, les objectifs, la construction de la séquence.

Le jury attend également une analyse pédagogique de l'expérience d'enseignement. En particulier, il est important que les candidats démontrent une capacité à intégrer dans leurs pratiques les problématiques éducatives : suivi individuel ou personnalisé des élèves, aide au travail personnel, utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages, contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Par ailleurs, le jury est également sensible à la prise de distance des candidats par rapport à l'expérience d'enseignement évoquée. Cela conduit à évaluer le rapport des candidats à leur expérience. Cette prise de distance doit permettre d'identifier facteurs de contingence, leviers de réussite ou encore difficultés rencontrées tout en évitant une modélisation de l'enseignement.

C'est bien par son analyse et la réflexivité que la situation de travail peut devenir source d'une formation. Les candidats peuvent alors prendre appui sur une expérience acquise dans un contexte pour la transférer dans un autre correspondant aux enseignements qui seront assurés par les lauréats du concours. Tous les candidats n'ont pas forcément une expérience très importante dans les classes de STG et de BTS. Cette situation n'est pas préjudiciable à leur réussite, à condition que là encore, les candidats démontrent une réflexivité suffisante à partir de l'activité choisie.

Le jury est également attentif à la précision et à la clarté du compte rendu de l'expérience choisie : le jury doit pouvoir se faire une idée précise de l'expérience d'enseignement qui a été conduite afin d'en apprécier ensuite l'analyse. Les candidats doivent donc être en mesure de donner au jury tous les éléments nécessaires pour se représenter et comprendre ce qui a été réalisé. Pour les candidats admissibles, le jury peut d'ailleurs demander des compléments d'information au moment de l'épreuve orale s'il souhaite revenir sur le dossier.

S'agissant de candidats à un concours de recrutement de professeurs, la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sont des pré-requis auxquels le jury veille avec une très grande rigueur. La qualité et la clarté de la présentation formelle sont également appréciées.

E) CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'appréciation du jury portent sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés,
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

II. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME DANS L'OPTION CHOISIE

1. STATISTIQUES

	CAPET	CAER
Candidats admissibles	15	21
Candidats présents	14	21
Candidats absents	1	0
Moyenne des candidats non éliminés	10,65	10,71
Notes inférieures à 10	7	13
Notes supérieures ou égales à 10	7	8
Moyenne des candidats admis	14,8	16,37

Répartition des notes :

N<5	5=<N<8	8=<N<10	10=<N<12	12=<N<15	N>=15
0	11	9	2	5	8
0%	31,42%	25,71%	5,7%	14,28%	22,8%

2. DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique

Exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie.

Le thème porte sur l'économie et/ou le management et/ou le droit et/ou les sciences de gestion et les techniques correspondant à l'option choisie.

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. Elle vise à apprécier :

- l'aptitude du candidat à communiquer oralement,
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées,
- sa connaissance des secteurs d'activités et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie,
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité. Le thème proposé au candidat se réfère aux programmes des enseignements de lycée. Des documents peuvent être mis à la disposition du candidat.

Durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum (dont exposé : quarante minutes maximum, entretien : vingt minutes maximum) ; coefficient 2.

Compléments

Rappel : il est également possible de fournir au candidat un sujet sans annexe ou un sujet comportant un ou plusieurs documents ayant servi à l'évaluation d'une séquence d'enseignement (sujet d'un devoir, résultats obtenus par les élèves, extraits de copies, etc....) et de le conduire soit à émettre un diagnostic sur l'évaluation, soit à reconstituer la leçon ayant servi de base à cette évaluation. La documentation éventuellement annexée peut aussi décrire une leçon déjà réalisée dans le but d'imaginer les contours d'une séquence ultérieure de synthèse, ou d'un réinvestissement ou d'une consolidation.

L'exploitation pédagogique des thèmes a pour cadre les classes de première ou de terminale de la série Sciences et Technologies de la Gestion, spécialité Comptabilité et Finances d'Entreprise.

Mais il est aussi demandé de prolonger la réflexion vers les sections de techniciens supérieurs.

3. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Le candidat présente durant 40 minutes au maximum l'exploitation pédagogique du thème proposé.

Les compétences à faire acquérir aux élèves sont indiquées sur le sujet. Le candidat doit présenter :

- le contenu scientifique du thème,
- les objectifs poursuivis, notamment en termes d'acquis des élèves,
- la place de la proposition dans sa progression pédagogique,
- le déroulement envisagé,
- les choix pédagogiques,
- les supports,
- les outils utilisés, notamment les technologies de l'information et de la communication,
- l'évaluation prévue,
- les différences d'approche et les apports complémentaires nécessaires pour aborder le thème dans une section de techniciens supérieurs Comptabilité et Gestion des Organisations.

Le questionnement du jury permet ensuite durant 20 minutes au maximum, d'obtenir les précisions nécessaires, de permettre au candidat de prolonger et/ou d'approfondir sa réflexion. L'entretien porte notamment sur les points suivants :

- l'exploitation pédagogique (pratiques pédagogiques, contenus disciplinaires, modalités d'évaluation...),
- la connaissance de l'environnement professionnel (évolution des métiers, environnement technologique, évolution organisationnelle...),
- la connaissance de la discipline (connaissance des programmes et des référentiels, transversalités, adaptation à la finalité de la formation...),
- éventuellement, un retour sur le dossier RAEP.

Cet entretien est l'occasion de mettre en œuvre les qualités de communication attendues dans ce type d'épreuve et considérées comme fondamentales pour un enseignant en exercice.

4. OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY

Lors de cette session, et en fonction du jour de passage, les candidats ont eu à traiter l'un des trois sujets suivants :

- Les dépréciations,
- La méthode du coût complet (intérêts et limites),
- Profitabilité et rentabilité,

Lors de la session 2012, aucun des sujets n'était accompagné d'annexes, la consultation des programmes et référentiels, l'utilisation de documents personnels n'étaient pas autorisées.

Les candidats prêtent majoritairement une attention particulière au respect des différentes étapes du déroulement de l'épreuve. La communication orale est d'un bon niveau. Des candidats ont su produire d'excellentes prestations tant lors de l'exposé que lors de l'entretien.

Le jury a apprécié chez les meilleurs candidats :

- une maîtrise des savoirs disciplinaires (notions clés, démarches spécifiques de la discipline). Les concepts sont définis avec précision, les points de vigilance identifiés,
- une démarche didactique, pragmatique avec une présentation claire des intentions pour les élèves et un repérage des difficultés d'apprentissage auxquelles les élèves peuvent être confrontés,
- une réflexion pertinente sur la mise en œuvre pédagogique, l'organisation du travail des élèves, leur mise en activité, des démarches illustrées de façon très précise et argumentée,
- des propositions articulant construction des concepts, des démarches avec un objet d'étude pertinent,
- des applications proposées réalistes (durée, supports, implication des élèves), adaptées à la complexité des contenus d'apprentissage, aux intentions pour les élèves,
- une réflexion quant au rôle des traces écrites, les conditions de leur production,
- le rôle de l'évaluation dans la progression des élèves, la mise en place d'une remédiation, d'une différenciation pédagogique,
- la capacité à réfléchir à l'opportunité des transversalités dans une démarche pédagogique réaliste et sans artifice,
- des propositions pertinentes d'intégration des TIC dans les situations pédagogiques et une argumentation quant à leur rôle dans les apprentissages,
- une capacité à réfléchir sur l'approche pédagogique spécifique à mettre en œuvre dans une classe de STS pour un même thème,
- une très bonne connaissance de la gestion de classe et de la réaction des élèves,
- la capacité à prendre du recul par rapport à l'enseignement et les évolutions du métier,
- un potentiel d'écoute et d'adaptation.

Le jury a regretté pour certains candidats :

- des erreurs conceptuelles graves sur des fondamentaux de la spécialité (dépréciations, charges directes et indirectes, soldes intermédiaires de gestion). Les concepts du programme d'information et gestion et du programme de comptabilité et finance d'entreprise ne sont pas connus de tous les candidats. Le vocabulaire est trop souvent très approximatif. S'agissant d'un concours de recrutement de professeurs susceptibles d'assurer cet enseignement, les lacunes ont été fortement sanctionnées,

- des thèmes exposés de manière linéaire sans dégager une problématique, des thèmes partiellement traités, sans identifier les points de vigilance,
- une utilisation des TIC sans connexion réelle avec le thème proposé, sans réflexion sur leur valeur ajoutée pédagogique,
- une réflexion pédagogique insuffisante, manquant de propositions concrètes et réalistes. Les prestations évoquent alors des stéréotypes non réellement exploitables en classe, avec des choix pédagogiques inadaptés par rapport au niveau d'enseignement retenu,
- des prestations mettant en évidence une absence de réflexion quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs d'apprentissage,
- des réponses non développées et non argumentées aux questions,
- une tendance à proposer des activités d'élèves en décalage par rapport à la portée des concepts, ou insuffisamment exploitées pour prétendre à un apprentissage des élèves,
- une méconnaissance des autres enseignements (management, économie et droit). Cela est regrettable d'abord parce qu'ils sont susceptibles d'être enseignés par les professeurs recrutés lors de ce concours, mais également parce que les transversalités doivent être explicitées aux élèves,
- une réflexion insuffisante sur les acquis des élèves, le rôle et la construction d'une trace écrite.

Le jury conseille aux candidats

Pour une préparation optimale à l'esprit de l'épreuve...

- d'observer le fonctionnement de classes de première et de terminale tant en économie-droit, management que dans les enseignements de la spécialité et s'entretenir avec des collègues expérimentés. Cette démarche permettrait d'observer la mise en œuvre d'une « démarche technologique » et des transversalités entre les différents champs disciplinaires,
- de travailler les programmes de référence, d'actualiser, de consolider les connaissances des concepts, démarches (programme de spécialités, d'économie, de droit et de management), de s'intéresser aux contenus des programmes de BTS CGO,
- de développer une réflexion didactique et pédagogique en relation avec les enseignements de la filière technologique (STG et STMG),
- de connaître les enjeux de la filière STG et STMG et notamment ceux liés à la poursuite d'études.

Le jury est attaché au respect d'une liberté pédagogique. Pourtant, la préparation mise en œuvre par plusieurs candidats va à l'encontre de ce principe et tend à imposer un modèle qui serait transférable quel que soit le thème à traiter, les conditions d'enseignement ou encore la personnalité du professeur. L'exposé ne traduit pas alors la réflexion personnelle du candidat et perd en authenticité.

Pour l'exploitation pédagogique d'une séquence...

- de présenter le plan de l'intervention, avec une introduction, une problématique et une conclusion.
- de travailler en profondeur les points de programmes proposés par le sujet avant d'élargir à d'autres points du programme ou de proposer des transversalités.
- de s'efforcer à intégrer les TIC dans le déroulement de la séquence.

En conclusion, le jury évalue l'exploitation d'un contenu mais l'absence de connaissances ne permet pas de bâtir une argumentation structurée. Tout les candidats ne réussissent pas à concilier le contenu scientifique du thème et son exploitation pédagogique. Ce lien constitue pourtant l'objectif premier de cette épreuve.

Enfin, les résultats obtenus par les candidats admis sont de bon niveau. Cette réussite est le fruit d'une préparation planifiée. A cet égard, des candidats admissibles lors de la session précédente ont été admis cette année. Les candidats non admis ne doivent donc pas se décourager, mais profiter de l'expérience de cette année pour affiner leur préparation.